



PROCES-VERBAL

Reprise et achèvement de l'AG du 29 mai 2024

Compte-rendu de la réunion du CA du RERS Paris 09

Le mardi 17 septembre 2024 de 18:15 à 20:00

à la Maison des associations 54 rue Jean-Baptiste Pigalle 75009

Présents : Alain T., Anne L., Emmanuel L., Gislène D., Lilas T., Sébastien M., (6)

Excusés : Caroline C., Corinne R., Martine A, Patricia L., Samantha A., Yvonne B. (6)

Absents : Ben, Tsenka (2)

ORDRE DU JOUR

- . Achèvement de l'AG l'autorisant statutairement, élection du bureau collégial dans notre RERS.
- . Point sur le contact avec le Centre Valeyre
- . Point pour les créneaux rue de Châteaudun
- . Divers

1- 1 Statuts autorisant le format bureau exécutif collégial

La présidence d'une association sous forme collégiale répond devant les tiers en cas de litige. Sa responsabilité qui était personnelle dans le statut classique, devient le cas échéant, collégiale.

Il y a la possibilité qu'a adoptée l'AG de permettre au CA lors de son exercice, soit d'opter en faveur d'un fonctionnement classique avec un Bureau où la Présidence est Responsable légale, soit en faveur d'un fonctionnement avec un Bureau Collégial où la Responsabilité légale est solidairement exercée par des Co-présidences.

Lors de ce CA, c'est cette seconde option qui a été retenue pour son exercice actuel, avec a minima Emmanuel et Anne comme Co-présidences, Caroline C et Gislène ayant finalement renoncé.

L'Assemblée Générale s'achevant ce 17 septembre 2024 adopte la modification statutaire suivante :

A la fin de l'article 10 alinéa 2, sont ajoutés les termes suivants :

...trésorerie, ou bien de 2 ou plus Co-Présidents, assurant solidairement la Représentation légale, et la trésorerie, si le CA optait pour un Bureau Exécutif Collégial (et non pas conventionnel où le président assume seul a priori le rôle de Représentant légal face aux tiers).

1- 2 La constitution en bureau exécutif collégial

Cette option a été mise en œuvre le mardi 17 septembre au sein du RERS 9 et il est fait appel aux membres du CA, volontaires, 2 premiers Co-Présidents s'étant a priori manifestés et rendant dès lors possible cette option.

Alain, membre du CA, ex. vice-président, interviendrait comme **auditeur-conseil** à la gouvernance associative (en offreur de ce savoir).

Il nous faut 2 co-présidents au minimum. Emmanuel et Anne sont élus comme co-présidents dans le bureau collégial de l'association, avec une responsabilité légale solidaire. Anne L. est réélue trésorière et Emmanuel en reste Secrétaire en charge de l'Animation des animateurs d'ateliers et de construction des projets collectifs.

Ces modifications des statuts et des dirigeants seront transmis selon les procédures ad'hoc".

De ce fait un besoin se pose : il nous faut **des volontaires supplémentaires pour entrer dans ce bureau collégial**. Et s'il y en a suffisamment, élargir cette constitution collégiale.

Après reprise, conformément au changement statutaire décidé en AG, l'ancien président et le bureau collégial transmettront au bureau des associations de la Préfecture de Police ces changements et demandera la publication au Journal Officiel du changement de statut.

Question aux membres du CA de l'association :

Y-a-t-il des volontaires pour entrer au dans le bureau collégial pour le compléter ?

Question aux membres de l'association : Il y a-t-il des volontaires pour être cooptés au CA, et en vue d'être intégré au Bureau Exécutif Collégial ?

2- Autres informations :

Alain évoque la déclaration n° 2070 au sujet des dons reçus.

Le lendemain, il fait part au collectif que selon lui c'est le fait que les 2 associations auxquelles il faisait référence, ont salarié et été enregistrées ainsi comme redevables à l'IS.

Emmanuel a été sur notre site internet mais n'a pu se connecter, le mot de passe n'étant pas accepté, il a demandé une réinitialisation de celui-ci. **Alain** s'occupe du suivi de cette demande et approfondira les questions que posent l'internet. Après un nouvel essai aujourd'hui, toujours pas accès.

L'association LE PIC apparaît sur notre site depuis 2022, c'est notre hébergeur. Et GANDI est le nommeur du nom de domaine (enregistreuse de nom).

Nouvel ATELIER électricité animé par **Sébastien** : il propose le **jeudi 10 octobre** de 16:15 à 18:15 rue de Châteaudun (initiation et notices appareils). Information ajoutée dans le programme d'octobre.

3 - Centre d'animation Valeyre Paris 09

Nous sommes en attente du contact avec la nouvelle directrice, Sarah LE HU pour une rencontre et afin de connaître notre créneau horaire et de signer la convention d'occupation.

4 - Espace associatif rue de Châteaudun

Maison des Associations de Paris 09 – BAL n° 57 – 54 rue Jean-Baptiste Pigalle 75009 Paris

Gislène évoque le créneau du mercredi 18h-20h pour l'occuper si le créneau est libre : réponse négative de Virginie JOUGLEUX, responsable de la MVAC et en lien avec la Mairie du 09.
Caroline C. se forme en biodanza.

5 - AGENDA :

Prochaine réunion fixée au **mercredi 25 septembre à 18 h 30** (accueil des nouveaux suite au Forum et présentation de notre RERS, poursuite des échanges (offres et demandes)...)

La réunion est levée à 20:00 avec le pot de l'amitié partagé.

Rappel - notre Conseil d'administration :

Alain, Anne L., Ben, Caroline C., Emmanuel, Gislène et Tsenka

Alain : président du CA. Emmanuel : secrétaire. Anne : trésorière. Caroline : secrétaire adjointe.

Des suggestions ? des renseignements ? des propositions ?

Contactez-nous L'équipe d'animation. 😊

Le Co-président Emmanuel Lefebvre

Secrétaire

E Lefebvre

La Co-présidente Anne Lallouet

Trésorière



A Lallouet

Visa du Président sortant Alain Ternot

